



**BAC +2**  
**BTS**

## BTS Notariat

Formation classique (initiale) - Diplôme d'État

### Objectif de la formation

Le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un Office notarial. Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants, ou sur instructions pour les actes plus complexes. Dans le premier cas, on parle **d'activités déléguées (AD)** ; dans le second cas **d'activités sous contrôle (AC)** dans les domaines de la personne, la famille, l'immobilier ou l'entreprise.

Collaborateur polyvalent Il est amené à accomplir l'ensemble des tâches comme :

- ◇ la production d'actes
- ◇ le traitement des dossiers
- ◇ des expertises particulières
- ◇ l'archivage

L'activité notariale implique des contacts multiples avec des partenaires divers relevant des secteurs public et privé, notamment : conservations des hypothèques, services fiscaux, cadastres, services de l'état civil, services d'urbanisme, greffes des tribunaux, notaires, avocats, huissiers de justice, géomètres, expert immobiliers, syndicats de copropriété.

### Poursuite d'études

A l'issue du BTS vous avez la possibilité de continuer sur un cursus licence dans les secteurs tertiaires ou une école spécialisée en

### Perspectives d'emploi et de carrière

Exerçant son activité auprès d'un ou de plusieurs notaires, le titulaire du BTS Notariat peut occuper les emplois suivants :  
Rédacteurs d'actes, assistant formaliste, négociateur de biens à vendre ou à louer,...

Selon ses aptitudes et son expérience, le diplômé pourra évoluer vers la prise de responsabilités croissantes, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipe, et progresser ainsi vers un niveau cadre :

- ◇ Cadre polyvalent dans de petites unités,
- ◇ Cadre responsable de services dans des structures plus importantes.

### Processus d'admission

Inscription via PARCOURSUP.

### Rythme de formation

La formation est dispensée par le pôle supérieur 5 jours par semaine et les étudiants bénéficient des congés scolaires. Les stages en entreprise sont d'une durée de 14 semaines dont 8 semaines en 1<sup>re</sup> année.

### Les avantages d'une formation classique :

- ◇ Possibilité de bourse d'état
- ◇ statut d'étudiant,
- ◇ accompagnement individualisé

### Matières enseignées

- ◇ Culture générale et expression
- ◇ Anglais
- ◇ Environnement économique et managérial du notariat
- ◇ Droit général et droit notarial
- ◇ Techniques du notariat
- ◇ Activités professionnelles appliquées

### Règlement d'examen

Epreuves	Coef.	Nature	Durée
Culture générale et expression	3	Ecrite	4h
Langue vivante étrangère (anglais)	2	Ecrite Orale	2h 20min
Environnement économique et managérial du notariat	3	Ecrite	3h
Droit général et droit notarial	4	Orale	4 h
Techniques notariales	6	Ecrite	5 h
Conduite et présentation d'activités professionnelles	3	Orale	CCF